



Genève, le 7 juin 2022

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des infrastructures

Mobilité: des actions fortes pour respecter les objectifs du plan climat

La version actualisée du plan climat cantonal vise la réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, par rapport à leur niveau de 1990. Cet objectif ambitieux oblige à accélérer la remise en question de notre rapport à la mobilité et à nos déplacements. Des actions fortes seront nécessaires au cours des années à venir.

La mobilité terrestre est au cœur de la problématique du changement climatique, puisque 26% des émissions de CO2 lui sont liées. Il sera ainsi nécessaire de diminuer de 40% d'ici à 2030 les déplacements en trafic individuel motorisé et d'augmenter le nombre de véhicules électriques en circulation sur le canton de 40% pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat dans son plan climat. L'évolution vers une mobilité décarbonée implique des changements tant du point de vue de l'organisation de la mobilité à l'échelle du Grand Genève que dans les comportements individuels.

De nouvelles tendances se confirment

Bien avant qu'il soit question d'urgence climatique, soit depuis une quinzaine d'années, des tendances nouvelles ont été observées à Genève comme ailleurs en matière de comportements dans la mobilité.

Ces tendances se sont renforcées au cours des années récentes et les diverses mesures prises par le département des infrastructures au cours de cette législature n'y sont certainement pas étrangères, qu'il s'agisse de lutter contre le trafic pendulaire aux frontières, de développer les transports publics et les axes pour la mobilité douce, d'agir sur le stationnement en favorisant les habitants plutôt que les pendulaires, ou encore de favoriser le trafic des véhicules professionnels en ville au détriment du trafic automobile privé.

Les derniers chiffres disponibles concernant les déplacements cantonaux pendulaires indiquent ainsi qu'entre **2015 et 2019**, la part modale des transports individuels motorisés a diminué de **3,5 points** (et s'est stabilisée depuis, malgré la période de pandémie), alors que celle des transports collectifs a augmenté de **1 point**. La part du vélo poursuit sa croissance avec une augmentation de **1,8 point** toujours sur cette période. Cette croissance s'est poursuivie en 2020 avec une forte progression de **2,4 points**. Les comptages effectués en 2021 et 2022 sur les différents axes cyclables du canton confirment l'évolution avec, notamment, un pic inédit de fréquentation sur la voie verte d'agglomération entre Annemasse et Genève à près de 6200 usagers le 19 mai dernier. D'autre part, l'usage régulier du train, suite à la mise en service du Léman Express en décembre 2019, a fortement augmenté, avec une fréquentation de plus **7%** dans le secteur Annemasse / Thonon-Chablais et de plus de

8% dans la vallée de l'Arve depuis 2019. Après avoir chuté durant la crise du COVID, le nombre de passagers quotidiens du Léman Express atteint désormais près de 60'000.

Une approche globale de la mobilité

Pour le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, "ces tendances doivent désormais être clairement accentuées, afin de tenir compte des nouveaux objectifs du plan climat dans l'approche de la mobilité." Dans ce contexte, le département des infrastructures a conduit diverses réflexions et études, en collaboration avec les milieux académiques et scientifiques. Il en ressort notamment que la mobilité ne peut pas être appréhendée de manière isolée, car elle fait partie d'un ensemble indissociable réunissant le territoire et les évolutions de la société.

Quatre constats généraux fondent la nouvelle approche de la mobilité dans notre région:

- les nouvelles technologies méritent d'être exploitées, mais elles ne suffiront pas à atteindre l'objectif de diminution des gaz à effet de serre;
- deux tendances contradictoires coexistent en matière de mobilité dans la région genevoise: une très forte multimodalité au cœur de l'agglomération et un recours important à la voiture dès qu'on s'en éloigne;
- le stationnement doit être considéré comme un facteur déterminant pour influencer sur l'usage de la voiture;
- une action double est nécessaire pour favoriser le changement: il s'agit à la fois d'augmenter l'attractivité des modes doux et des transports collectifs et de réduire celle des transports individuels motorisés.

Trois axes d'actions pour consolider le changement

Pour accentuer cette évolution de manière à permettre d'atteindre les objectifs du plan climat cantonal d'ici 2030, le département des infrastructures propose d'agir selon trois axes: les infrastructures, l'organisation de la mobilité et l'accompagnement au changement.

Pour les infrastructures, il s'agit entre autres de développer massivement les transports publics, notamment par le renforcement et l'extension du réseau Léman Express, de celui des TPG et des bus transfrontaliers, ainsi que d'accélérer l'extension des aménagements cyclables. Le futur du réseau routier, quant à lui, doit se fonder sur des critères de multimodalité. De nombreux projets concrets dans ces divers domaines sont inscrits dans les plans d'action du département et seront réalisés au cours des dix prochaines années.

Du point de vue de l'organisation de la mobilité, il s'agit de proposer une nouvelle répartition des modes de transports permettant de répondre à la demande en déplacement des habitants, notamment pour la mobilité de loisirs, et répondant aux enjeux de la transition écologique et de l'urgence climatique. D'ici à 2030, les différents plans d'actions qui organisent la mobilité à l'échelon cantonal (stationnement, mobilité douce, transports collectifs, marchandises et logistique urbaine, réseau routier) seront réorientés pour permettre ce nouvel équilibre entre les divers modes de déplacement.

Enfin, pour accompagner la population dans la modification de ses comportements en matière de mobilité, il s'agira de développer une communication de proximité en allant à la rencontre des usagers pour expliquer les offres existantes afin de se déplacer autrement.

Annexes:

- Présentation
- Projets de mobilité
- Les transports genevois en chiffres

Pour tout complément d'information: M. Roland Godel, porte-parole, DI, T. +41 78 802 90 07.